

10 DEC. 2020

Jambes,

Madame Christie MORREALE

LA VICE-PRÉSIDENTE  
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,  
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE,  
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

*A l'attention des Directions des  
Structures d'hébergement agréées  
IAS.*

**Objet : Dépistage préventif PCR du personnel dans les institutions  
d'hébergement agréées IAS.**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la Conférence Interministérielle « Santé publique » (CIM) du 5 novembre dernier, il a été décidé un testing préventif du personnel travaillant notamment dans les structures d'hébergement agréées par le SPW IAS.

Ce testing préventif pourra être organisé environ toutes les semaines.

Des tests PCR de dépistage de la Covid-19 pourront être réalisés progressivement dans tous les établissements susmentionnés en fonction de la capacité de livraison quotidienne des kits de dépistage. Ce testing préventif est réalisé en articulation avec le screening dans les clusters d'au moins 2 cas confirmés tout en précisant que les membres du personnel ayant fait l'objet d'un test PCR positif ne font pas l'objet d'un testing durant 8 semaines.

L'objectif est de vous permettre, sur la base de la connaissance des résultats des tests, de mettre en place les mesures nécessaires pour limiter la propagation du virus au sein de votre institution ; raison pour laquelle je vous encourage fortement à y avoir recours. L'identification des institutions potentiellement bénéficiaires de ces tests se base donc sur le formulaire de déclaration de cas que vous remplissez chaque jour. L'accès à ce dépistage sera évalué et réajusté, si nécessaire, tout au long du processus au regard des chiffres et données fournies quotidiennement.

Nous vous invitons à continuer de compléter quotidiennement ce formulaire de déclaration avec précaution. Il est normal que celui-ci évolue au cours du temps en fonction de l'évolution de l'épidémie et de la situation.

Pratiquement, cette phase de dépistage se déroulera dans le cadre suivant :

- ✓ La possibilité d'opérer ce testing préventif vous est donnée dès à présent et peut être répétée tous les 7 à 10 jours et ce, jusqu'à nouvel ordre.
- ✓ Concrètement, pour en bénéficier, vous devez adresser une demande (au moins 48 heures à l'avance) par mail au SPW IAS, via l'adresse [aha.dgo5@spw.wallonie.be](mailto:aha.dgo5@spw.wallonie.be) Ce mail devra contenir les informations suivantes :
  - En objet : mentionner clairement « Demande de testing préventif + nom du service + numéro agrément » ;
  - Date prévue du testing ;
  - Nombre de tests souhaités (attention, uniquement les membres du personnel) ;
  - Adresse complète du service (pour la livraison) ;
  - Nom et numéro de GSM du directeur/trice ou de la personne désignée pour assurer l'organisation de ce testing ;
  - Nom, numéro de GSM et numéro INAMI du médecin qui effectuera les tests.
- ✓ Attention, la demande de testing doit être associée au « basculement » de vos médecins sur la nouvelle plateforme d'encodage des tests PCR fédéraux – Plateforme Fédérale Covid 19\_Bis. Pour rappel en mars 2020, le Gouvernement fédéral mettait en ligne la plateforme d'encodage de tests PCR qui permettait de relier les codes-barres des tests PCR réalisés avec le nom de la personne testée. Cette plateforme fédérale appelée aussi Cyberlab a cédé maintenant la place à une nouvelle plateforme fédérale appelée **Plateforme Bis**. Toutes les informations utiles relatives à cette nouvelle plateforme sont consultables via le lien <https://www.corona-tracking.info/> (vous pouvez choisir votre langue qui par défaut est le néerlandais) et, plus précisément, dans le manuel d'utilisation consultable ici : <https://www.corona-tracking.info/wp-content/uploads/2020/10/Voorschrijftool-Manual-FR.pdf> (s'en référer à « collectivités » et non « entreprises »). Pour rappel également, la nouvelle plateforme permet au médecin prescripteur du test de **donner mandat** à une ou plusieurs personnes de l'établissement pour aider à l'enregistrement des tests.
- ✓ Les prélèvements, **de type PCR**, seront acheminés par les laboratoires et apportés directement à l'établissement, généralement la veille du jour du dépistage. Le moment de la récupération de ces tests sera à convenir avec ces mêmes laboratoires.
- ✓ Les membres du personnel absents pour cause de la Covid-19 confirmé ne seront, quant à eux, pas testés, de même que les membres du personnel ayant fait l'objet d'un test PCR positif dans les 8 semaines précédant le testing.
- ✓ Les résultats seront habituellement attendus dans les 24 à 48 heures.

N'hésitez pas à revenir vers vos correspondants habituels pour toute question.

Nous vous remercions, ainsi que vos équipes, pour votre travail. Nous mesurons pleinement combien cette crise sanitaire a des impacts sur votre vie personnelle et professionnelle.

Vous pouvez compter sur le soutien de mon Cabinet, du personnel du SPW IAS, particulièrement attentifs à l'expression de vos besoins.

Je vous remercie pour votre bonne collaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Christie MORREALE**